



## FRANCE

## Les lycées hors contrat obtiennent une part de contrôle continu

Le ministre de l'éducation nationale a décidé d'accéder à cette revendication, malgré la difficulté d'évaluer objectivement ces élèves

Contrairement aux autres lycéens, parce qu'ils sont scolarisés dans des établissements hors contrat, environ 4 000 jeunes devaient être évalués en présentiel pour toutes leurs épreuves du baccalauréat. A quinze jours du coup d'envoi de leurs premiers examens, Jean-Michel Blanquer a en a finalement décidé autrement, entendant leurs revendications, de plus en plus insistantes depuis quelques jours.

Invité au « 20 heures » de France 2, mercredi 5 mai, le ministre de l'éducation nationale a annoncé l'annulation des examens du tronc commun pour ces élèves. Ces épreuves seront remplacées par une évaluation en contrôle continu, a précisé Jean-Michel Blanquer.

L'EPS, l'histoire-géographie, les mathématiques ou encore les langues vivantes seront finalement évaluées à partir des notes obtenues tout au long de l'année. Les détails de ces nouveaux aménagements pour le hors contrat seront dévoilés jeudi, précise-t-on Rue de Grenelle. A ce jour, seules les épreuves de spécialité sont maintenues en juin, alors que les élèves du public et du privé sous contrat en sont, eux, dispensés.

Cette position est contraire à ce que défendait jusqu'ici le ministère. En raison du statut particulier du hors contrat, « il est plus difficile de valider le contrôle continu », défendait Jean-Michel Blanquer sur C8, lundi 3 mai. Quelques heures avant l'annonce des nouveaux aménagements du bac, mercredi 5 mai, le ministère expliquait encore qu'il

n'existait pas de moyen satisfaisant pour évaluer ces élèves, en dehors des épreuves terminales.

**Autonomie**

Et pour cause : le statut particulier de ces écoles permet une grande liberté dans le contenu des programmes, l'approche pédagogique et le recrutement des élèves. Le « hors contrat » regroupe des établissements de nature très différente. Une partie d'entre eux sont confessionnels et refusent d'être liés à l'Etat pour préserver leur autonomie. C'est le cas, par exemple, de la trentaine d'écoles non mixtes revendiquées par la Fraternité Saint-Pie-X, mouvance traditionaliste en rupture avec Rome depuis le concile Vatican-II. D'autres, désignées souvent comme des « boîtes à bac », sont laïques et spécialisées dans la préparation du diplôme.

Enfin, certaines se réclament de courants pédagogiques dits « alternatifs », comme Montessori ou Steiner. Malgré le problème posé par l'application du contrôle continu dans ces écoles, le ministère est donc revenu sur sa position.

Depuis plusieurs semaines, les établissements menaient un lobbying intensif pour profiter des mêmes conditions d'examens que le public et le privé sous contrat. En dépit du maintien des épreuves de spécialité, seule différence de traitement restante pour les hors contrat, Anne Coffinier, présidente de l'association Créer son école, se dit satisfaite. Avec sa structure, dont le référé suspension contre ce déroulé du bacca-

lauréat avait été rejeté le 22 avril par le Conseil d'Etat, elle dénonçait une offensive délibérée contre le hors contrat et menaçait de porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme. Depuis le geste de Jean-Michel Blanquer en leur direction, « c'est une nouvelle page qui s'ouvre dans la relation de l'Etat avec les établissements hors contrat », se réjouit-elle. ■

ALICE BOUVIALA

**A ce jour, seules les épreuves de spécialité sont maintenues en juin pour les élèves des lycées hors contrat**

